

Compte Rendu des CAPL B du 10 juillet

CAPL de Mutation des Contrôleurs (affectation au 1^{er} septembre)

Le 10 juillet 2015 se sont tenues les CAPL B de mutation et d'appels de notation.

On ne peut que déplorer les délais trop courts nécessaires à la préparation de la CAPL de mutation, les derniers documents préparatoires ayant été transmis la veille au soir à 17h45.

FO DGFIP 56 a bien conscience des délais très serrés demandés au Service RH suite au mouvement national définitif résultant de la CAPN, mais ces délais ne justifient en rien la transmission aussi tardive des documents nécessaires à la préparation des CAPL.

A l'issue de ce mouvement local d'affectation, **FO DGFIP 56** déplore les trop nombreux cas d'affectations en détachement ou à la dispo. Affectations qui par définition sortent du cadre statutaire (échelon, ancienneté) et laissent trop souvent la place à des mesures de gestion locales parfois discutables et sans réelle transparence.

Après CAPL, 22 cadres B restent à la dispo (10 ALD Morbihan, 4 ALD RAN Lorient, 1 ALD RAN Pontivy et 7 ALD RAN Vannes) et 17 cadres B sont en situation de détachement. Situation paradoxale alors que 20 emplois restent vacants dans le Morbihan.

Vous trouverez ci-après le détail des affectations des cadres B au 1^{er} septembre 2015.

RAN AURAY

Nom	Affectation actuelle	Affectation au 1/9/2015
COLIN Françoise	CFP Carnac	CFP Auray
GOSSET Agnès	Liste Aptitude	SIE Vannes Golfe dét SIE Auray
HARSCOUET Jeanine	TGE Nantes	SIE Auray
LANGINIER Evelyne	Détachée PRS Vannes	Détachée SIE Auray
LE BOURN Laurence	CFP Le Palais dét Direction Div BIL	CFP Carnac dét Direction Div BIL
RABILLARD Nathalie	SIP Auray	SIE Auray
VAILLANDET Thérèse	DDFIP 60	SIE Auray

RAN de PONTIVY

Nom	Affectation actuelle	Affectation au 1/9/2015
COUPEZ Bernadette	SIE Pontivy	SPF Pontivy
GUENNEUGUES Gilles	ENFIP	SIE Pontivy - ALD
GUILLAUME Yves	SIP Pontivy – ALD	SIP Pontivy - ALD
GUILLOU Isabelle	DDFIP 22	CFP Pontivy
JOSSO Stéphane	DDFIP 35	CFP Locminé
LANGLAIS Catherine	DRFIP 67	SIP Pontivy
LE CAM Marie-Hélène	ENFIP	CFP Pontivy
LE MEUR Yann	ENFIP	SIE Pontivy
LE ROUX Sylvie	DRFIP 35	SIP Pontivy – ALD
MARRY Georges	CFP Baud – ALD	CFP Locminé - ALD
THORAVAL Régine	Dét CFP Vannes Mémur	CFP Pontivy

RAN de PLOERMEL

Nom	Affectation actuelle	Affectation au 1/9/2015
GEFFROY Claude	Liste d'aptitude	SIP Ploermel

RAN de LORIENT

Nom	Affectation actuelle	Affectation au 1/9/2015
BACCOT Claude	Détaché SIE Lorient Sud	Détaché Lorient Sud
BAUDOIN Pascal	Détaché Hennebont	CFP Hennebont
CARDIN Joel	TGE	CFP Lorient HH
CHRISTIEN Annie	SIP Pontivy – ALD	SIP Lorient Sud - ALD
COCHE Yann	SIP Lorient Sud – ALD	SIP Lorient Sud - ALD
COURBALAY Philippe	DRFIP 75	SIP Lorient Nord
GUENANTIN Nathalie	CFP Port Louis	Détachée CFP Lorient HH
GOLHEN Mickael	PCE Lorient – ALD	PCE Lorient - ALD
HILLION Candy	CDIF Lorient – ALD	CDIF Lorient - ALD
KOWALSKI Catherine	Liste d'aptitude – ALD	CFP Lorient collectivités
LE BOULBAR Virginie	CFP Gourin	CFP Lorient collectivités
LECOMTE Laurence	CFP Hennebont	CFP Lorient collectivités
LE PABIC Murielle	Liste d'aptitude	CFP Port Louis
LE SAGERE Corinne	CFP Locminé	SIP Lorient Nord – FI
MAINS Murielle	SIP Lorient Sud – ALD	SIP Lorient Sud - ALD
MONGUILLOT Patrick	SIP Lorient Nord	CDIF Lorient
NICOLO Martine	EDR	Détachée CFP Hennebont
PETITOT Catherine	Liste d'aptitude	SIE Lorient Sud - ALD
RAUDE Dominique	CFP Lorient HH – ALD	CFP Hennebont - ALD
RIBOT Syndie	SIE Lorient Sud	SIE Lorient Sud
ROBIC Florence	SIP Lorient Nord	SIP Lorient Nord relations publiques
SIMONOU Philippe	Détaché SIE Lorient Nord	Détaché SIE Lorient Nord
THIBAUT Pascale	Détachée CDIF Lorient	SIP Lorient Sud
WOUTERS Hubert	Concours interne spécial	CFP Gourin détaché CFP Port Louis

RAN de VANNES

Nom	Affectation actuelle	Affectation au 1/9/2015
BEUDET Charles Valéry	Enfip	BCR détachée SIE Vannes Remparts
BLANC Alain	DRFIP 95	SPF Vannes
BONNEC Katia	Détachée CFP Vannes municipale	Détachée CFP Vannes municipale
BOUEDO Nathalie	Détachée SPF	Détachée SPF
CHEVALIER Magalie	Détachée SIE Vannes Golfe	SIE Vannes Golfe
CHALOPIN Viviane	Détachée DIR Div SPL	Détachée DIR Div SPL
DEL CIOTTO Sylvie	DDFIP 60	SIP Vannes Remparts
FORTIER Gilles	Détaché DIR Div SPL	Détachée DIR Div SPL
GAERTHNER Philippe	ALD DIR Div Particuliers	ALD DIR Div Particuliers
HUBERT Véronique	DDFIP 28	DIR SFDL
JACQUET Bruno	DRFIP 35	DIR Div ProfessionnelsL
JOSSE Sylvain	ALD SIE Vannes Remparts	ALD SIE Vannes Remparts
LAIGO Brigitte	Détachée CFP Vannes Municipale	Détachée CFP Vannes Municipale
LE BOURHIS Aude	DDFIP 28	PCE Vannes
LE LESLE Annie	DRFIP 754	DIR détachée CFP Vannes Municipale

LE NAN Christian	ENFIP	SIE Vannes Golfe
LE NICOL Carole	Liste d'aptitude	SIP Vannes Golfe
LE ROCH Catherine	Liste d'aptitude	BCR Vannes
LHULLERY Nicolas	ALD SIE Vannes Golfe	ALD SIE Vannes Golfe
MARTINS-RICHARD Cécilia	ENFIP	SIE Vannes Remparts
MERRIEN Maïwenn	ALD DIR Domaines	ALD DIR Domaines
PETITFRERE Sandrine	ALD DIR RH	ALD DIR RH
PEZIERE Laurence	Liste d'aptitude	ALD CFP Vannes Municipale
PICARD Paul	ENFIP	ALD Vannes DIR RH
PIGUEL-COUTARD Christine	DIR service Dépense	PRS Vannes
PIN Muriel	DDFIP 33	DIR CEPL
PONTVIANNE Françoise	ALD SIE Vannes Remparts	SIE Vannes Remparts
SENESSE Sébastien	ALD CFP Vannes Municipale	ALD CFP Vannes Municipale
TENNIER Francky	Détaché PRS Vannes	Détaché PRS Vannes
TENNIER Nathalie	SIE Vannes Remparts	BCR Vannes
TOSCANO Sergio	DRFIP 35	ALD SIE Vannes Golfe

Gestion de l'EDR

La direction a précisé que chaque agent de l'équipe de renfort est rattaché à la résidence administrative la plus proche de sa résidence familiale (à considérer pour le calcul des frais de déplacements).

Les agents de l'EDR ont vocation à bouger régulièrement au gré des missions qu'ils soient de filière fiscale ou gestion publique.

Vote :

FO DGFIP 56 et les autres OS ont voté contre le mouvement de mutation. Plusieurs raisons ont motivé ce vote : les suppressions d'emploi et le non remplacement des vacances, les demandes des collègues restant encore de trop nombreuses fois insatisfaites, le nombre trop important de détachements et de collègues à la dispo.

CAPL d'appels de notation

8 dossiers étaient soumis à l'examen de la CAPL d'appels de notation des cadres B.

4 dossiers ont obtenu une amélioration partielle de leur appréciation littéraire, et 4 dossiers ont obtenu une amélioration du tableau synoptique. 2 collègues ont obtenu une réduction de 2 mois d'ancienneté et 3 collègues une réduction de 1 mois.

A l'issue de la CAPL, 7 mois de bonification restaient en réserve

FO DGFIP 56 au travers de sa déclaration liminaire (cf pièce jointe) :

- **condamne fermement l'évaluation de l'agent au travers de la politique d'objectifs** et l'absence d'évaluation pour les agents moins de 180 jrs par an
- **dénonce l'instauration de l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais prévus** et la décision de ne plus attribuer de réduction de 3 mois
- **demande la suppression du recours hiérarchique préalable**, qui n'est en rien un recours , et complexifie la procédure.
- **exige l'abrogation instituant l'entretien professionnel** et revendique un nouveau système basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent.

Enfin **FO DGFIP 56**, réaffirme que **la conscience professionnelle des agents n'est pas discutable** et qu'il convient dans le contexte d'austérité actuel que **toutes les marges d'évolution mises en réserve soient distribuées afin de donner satisfaction ainsi au plus grand nombre de recours.**

Vos élus en CAPL B FO DGFIP 56 : Caroline Guillevic, Gael Le Rallic, Expert: Patrick Ravache

Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques
Section du Morbihan

35 Bd de la Paix
56019 VANNES Cedex

tél : 06 80 90 22 02 ou mail : fo.ddfip56@finances.gouv.fr ou fo.ddfip56@gmail.com

www.fo-dgfip-sd.fr/056/



CAPL N°2 du 10 juillet 2015 DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer cette CAP locale sans réagir à une situation globale qui ne sera jamais acceptable ni acceptée par **Force Ouvrière**.

En effet, le projet de loi de finances 2015 présenté par le gouvernement, s'inscrit dans le cadre de la réduction de 50 milliards des dépenses publiques qui intègre un pacte d'austérité, responsable entre autres, du gel du point d'indice et des suppressions d'emplois.

Depuis 2007, avec la RGPP poursuivie par la MAP sous l'actuel gouvernement, ces politiques successives n'ont cessé d'entraîner la Fonction Publique et ses agents dans une spirale infernale dégradant leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat. Dans ce contexte, l'évaluation et son corollaire, le gain de mois à l'avancement, deviennent un enjeu primordial pour tous les agents et la seule progression salariale possible dans cette période de blocage des traitements.

En la matière, les revendications de **FO DGFIP** sont claires :

- **FO DGFIP** condamne fermement l'évaluation de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs. Ce système consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents, entre les services, et génère des inégalités dans le déroulement de carrière.

- **FO DGFIP** exige l'abrogation du décret 2010-888 du 28 juillet 2010 instituant l'entretien professionnel et revendique un nouveau système basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, et sans contingentement des réductions d'ancienneté.

- **FO DGFIP** condamne également l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours par année d'activité.


- **FO DGFIP** dénonce aussi l'instauration de délais de gestion inférieurs aux délais légaux et la décision de ne plus attribuer de réductions de 3 mois.

- **FO DGFIP** demande la suppression du recours hiérarchique préalable, dispositif qui participe à complexifier la procédure. Désormais, 3 sauts d'obstacles : recours hiérarchique, CAP locale, et CAP Nationale avant d'espérer obtenir satisfaction. Ce périple conduit beaucoup d'agents à se décourager dans l'entreprise de leur démarche et les dissuade malheureusement de faire valoir leurs droits.

FO DGFIP réaffirme que la conscience professionnelle des agents de la DGFIP n'est pas discutable. Dans le contexte d'austérité que nous venons d'évoquer, ils ressentent un profond découragement et se demandent ce qu'il faut faire de plus pour que la qualité de leur travail soit enfin reconnue.

Pour conclure Madame la Présidente, **FO DGFIP 56**, en cohérence avec sa revendication de suppression du contingentement, revendique qu'au sein de cette CAP locale l'ensemble des marges d'évolution mis en réserve soit distribué et que la fongibilité des réserves puisse se décliner au niveau local afin de donner satisfaction à un plus grand nombre de recours.

Les **CAPISTES** **FO DGFIP 56**

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÈL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à	le
		(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Syndicat National *Force Ouvrière* des Finances Publiques
Section du Morbihan

35 Bd de la Paix
56019 VANNES Cedex

tél : 06 80 90 22 02 ou mail : fo.ddfip56@finances.gouv.fr ou fo.ddfip56@gmail.com

www.fo-dgfip-sd.fr/056/